



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 08 septembre 2020

Convocation : Mardi 01 septembre 2020

Le **MARDI HUIT SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Salle des Quatre Vents à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CHATARD Christophe, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, MINARD Frédéric, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle.

Étaient excusés : LEGRAND Stéphanie

Pouvoir : LEGRAND Stéphanie donne pouvoir à DUBIEF Jean-Michel

La majorité du conseil est représentée.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE VOIRIE A OSSONVILLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du début le 28 septembre prochain pour les travaux de réfection des trottoirs et bordures caniveaux à Ossoville.

Il rappelle à la commission travaux qu'une réunion préparatoire de chantier est prévue le 23 septembre 2020 à 09h00.

Une modification a été effectuée sur le plan d'aménagement. En effet, Monsieur DUBIEF précise que les bordures caniveaux le long de la placette de la rue du Vivier n'étaient pas prévues initialement. Après visite sur place avec l'entreprise et le Maître d'œuvre, il serait préférable de les changer.

Le plan d'aménagement est présenté aux membres du conseil municipal.

EAU

- Nouveauté sur facturation

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nouveauté sur la facturation d'eau et d'assainissement.

La Direction Générale des Finances Publiques a rendu obligatoire le paiement par internet à compter du 01 juillet 2020. Il a donc fallu intégrer cette possibilité pour la commune et entre autres pour la facturation de l'eau et de l'assainissement. C'est pourquoi, à partir du 1^{er} semestre 2020, les factures d'eau et d'assainissement ont dû être séparées. En effet, le paiement par internet ne permet pas de différencier les deux budgets eau et assainissement. Le nouveau modèle de facture est présenté.

Il est précisé également que pour la prochaine facturation, le paiement des factures sera réalisable chez les buralistes.

- Information sur les volumes

Monsieur MINARD présente par un schéma le circuit de l'eau depuis le château d'eau dit « production » jusqu'à sa distribution en sortie de château d'eau d'Ouarville.

Il rappelle que la production fait partie intégrante de la compétence de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Monsieur MINARD présente graphiquement les volumes de consommations d'eau et d'assainissement depuis plusieurs années. Pour le 1^{er} semestre 2020, le volume facturé est de 12 766m³ dont 7 434m³ en eau assainie.

Il précise que le réseau d'eau de la commune représente environ 10 kms.

COMPTE RENDU DES REUNIONS

○ Commission Communication

Monsieur MINARD fait un compte rendu des deux dernières commissions communication.

Il a été suggéré lors de ces réunions le maintien du support papier par l'intermédiaire du OUARVILLE infos. C'est un outil de communication efficace et qui convient à tout type de personnes.

Comme pour le Moulin à paroles, les deux premiers exemplaires ont plu ; ainsi la commission souhaite conserver cette revue. Elle propose d'en faire paraître un à l'automne.

Quant au site internet, il convient de revoir son arborescence et quelques détails pour faciliter son utilisation. Après réflexions et discussions en commissions, une nouvelle organisation du site a été suggérée. Monsieur MINARD présente ce projet à l'assemblée. Ces modifications pourront en partie être réalisées par Mathilde puis par le prestataire CAPTUSITE.

En plus des outils existants, le réseau social Facebook paraît être une bonne source de communication qui permet d'être vu par les habitants d'Ouarville mais aussi toutes les personnes extérieures qui suivent l'actualité d'Ouarville. Monsieur MINARD précise l'importance d'alimenter régulièrement sa page d'actualités. C'est pourquoi l'accès au compte Facebook a été donné à plusieurs personnes de la commission.

Aussi, un nouveau type de communication est suggéré pour y faire passer des informations très ponctuelles ainsi que des alertes si nécessaires. Il s'agit d'une application smartphone PANNEAUPOCKET. Après échanges, le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions de la commission communication. Il convient dorénavant d'avancer sur les différentes pistes abordées.

○ Projet de restaurant

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a rencontré avec les adjoints le cabinet d'architecture Archigone en vue de la construction d'un restaurant de 50 couverts sur Ouarville. Monsieur DUBIEF présente les différentes esquisses faites par l'architecte. D'après les estimations de l'architecte, un projet de cette envergure reviendrait à environ 2000 € du m² équipement compris. Plusieurs remarques ont été effectuées ; ainsi le projet doit être révisé. Par ailleurs, une estimation des VRD (voirie réseaux divers) a été demandée à DIFconception.

○ Éclairage public -compte rendu du diagnostic avec Energie 28

Monsieur DUBIEF informe l'assemblée qu'un diagnostic a été réalisé en juin dernier en vue de la reprise de l'éclairage public en délégation par le syndicat électrique Energie Eure et Loir. Jusqu'à présent, la maintenance était assurée par Egelec28. Néanmoins, il s'avère que des pannes régulières nécessitent l'intervention de l'entreprise avec des coûts d'entretien de plus en plus élevés. C'est pourquoi le précédent conseil s'est dirigé vers la délégation. Monsieur le Maire rappelle que la dernière tranche de réfection des réseaux a été réalisée il y a 5 ans environ.

Malgré cela, il est ressorti du diagnostic que le réseau de la commune est en bon état.

Ceci étant, le syndicat propose des pistes d'amélioration pour perfectionner l'équipement comme :

- La généralisation des déclenchements des mises en service par des armoires astronomiques
- Le passage en LED
- Le changement des spots au sol en façade de la mairie

La prise de compétence serait effective à partir du 01 janvier 2021. Monsieur le Maire rappelle le coût annuel soit 23 € par candélabre soit 219, ce qui revient à 5037 €HT comprenant dépannage, nettoyage annuel des points lumineux, et possibilité de subvention en cas de travaux de modernisation.

- Réunion avec les associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les associations a eu lieu à la rentrée pour réorganiser le planning d'occupation des salles afin de prendre en compte le problème sanitaire actuel.

CCCB

- Désignation des membres pour les commissions

Monsieur le Maire précise qu'il convient de constituer les différentes commissions afférentes à la communauté de communes Cœur de Beauce. Les membres qui seront proposés pour la commune sont :

- 1/ Commission « Service aux personnes » : François SEILLE
- 2/ Commission « Finances-budget » : Aucun volontaire
- 3/ Commission « actions de développement économique » : Bruno ORSINI
- 4/ Commission « urbanisme et aménagement du territoire » : Jean-Michel DUBIEF
- 5/ Commission « environnement » : Jean-Michel DUBIEF et Virginie MARCHAND
- 6/ Commission « affaires scolaire-transport-restauration » : Frédéric MINARD
- 7/ Commission « travaux-patrimoine et équipements sportifs » : Stéphane RIDET
- 8/ Commission « enfance-jeunesse » : Claude AGOSTO et Cyrielle TOURISSEAU
- 9/ Commission « habitat-mobilité- contractualisation » : Aucun volontaire
- 10/ Commission « culture-tourisme » : Cyrielle TOURISSEAU et Roland BODA
- 11/ Commission des impôts directs : Aucun volontaire

- Point PLUi – modifications à apporter

La phase de concertation en phase 1 du PLUi Cœur de Beauce est actuellement en cours et les communes ont jusqu'au 25 septembre pour émettre des observations. Compte tenu du projet de PLUi proposé, et suite à des évolutions récentes, Monsieur DUBIEF propose de formuler deux observations dont les plans sont présentés en parallèle :

1^{er} cas : un exploitant agricole avait construit sa maison individuelle sur une parcelle située en zone A compte tenu de son droit à la construction en tant qu'agriculteur. En 2019, l'exploitation agricole a été vendue avec un hangar. Quant à la maison, elle a été récemment vendue à un particulier. Il conviendrait de rattacher cette parcelle d'habitation en zone UA du PLUi afin de ne pas pénaliser le futur propriétaire dans le cas d'éventuels travaux qu'il souhaiterait effectuer.

2^{ème} cas : une habitation se trouve dans une zone UJ dans le projet. Ce classement risque d'être pénalisant pour les propriétaires dans le cas où ils souhaiteraient agrandir leur habitation. Il conviendrait de rattacher cette parcelle d'habitation en zone UA du PLUi compte tenu des raisons évoquées ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les observations relatées.

POINTS DIVERS

- Convention ADS – Eure et Loir ingénierie

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec Eure et Loir Ingénierie pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre de l'application du droit des sols (ADS) pour 2021.

Selon les informations recueillies dans la convention, la grille tarifaire reste inchangée pour 2021 ; une partie est basée sur la population puis une seconde partie à l'acte. Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des dossiers était gérée par la DDT autrefois.

À l'unanimité, le renouvellement de cette convention est accepté par l'ensemble du conseil municipal.

- Point sur la rentrée scolaire

Madame AGOSTO précise au conseil municipal que les effectifs ont largement évolué cet été. C'est pourquoi, l'équipe enseignante avec le soutien de la commune et de la communauté de communes a formulé une demande d'ouverture de classe à l'inspection académique. La décision d'ouverture a été prise le jeudi suivant la rentrée pour une ouverture de classe le lundi suivant.

C'est pourquoi Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la petite salle de l'espace des 4 Vents est dorénavant utilisée en 5^{ème} classe dans l'attente de l'installation d'un nouveau bâtiment modulaire fin septembre début octobre. La restauration scolaire, quant à elle, a lieu dans la grande salle de l'espace des 4 Vents.

- Problèmes de voisinage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des divers problèmes de voisinage qui ont pu avoir lieu dernièrement sur la commune et espère un retour au calme rapidement.

- Prise en charge partielle de frais d'inhumation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un décès a eu lieu sur la commune durant la semaine du 15 août dernier. Il précise que le CCAS interviendra certainement pour le règlement du delta de l'inhumation.

INNAUGURATION ÉGLISE

- Préparation de la journée du 03 octobre 2020

Monsieur le Maire rappelle la date de l'inauguration de l'Église le 03 octobre prochain. Un point est réalisé sur l'organisation de cet évènement. Monsieur le Maire précise que toutes les invitations ont été envoyées ; une invitation sera transmise également aux habitants de la commune. Une déclaration en Préfecture devra être réalisée en amont de la manifestation compte tenu du contexte sanitaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il convient de maintenir le traditionnel repas des anciens ainsi que le spectacle de Noël proposé aux enfants en fin d'année compte tenu des circonstances sanitaires actuelles. Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité suggère de ne pas maintenir ces évènements pour 2020. Il pourra néanmoins être envisagé une alternative aux traditionnels repas et spectacle. Il revient au CCAS d'étudier une autre forme d'action à destination de nos anciens.
- Comme évoqué lors d'une précédente séance, Monsieur le Maire propose une visite des locaux communaux le samedi 26 septembre à 9 h00.
- Jean-Philippe BESNARD signale de nombreux envols de déchets aux abords de la déchèterie. Monsieur DUBIEF propose de faire un courrier à SITREVA afin que des solutions soient trouvées rapidement. Il précise qu'un projet d'auvent avec filets est d'ores et déjà envisagé par SITREVA.

N'ayant plus aucune question, la séance est levée à 23 heures 20.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 13 octobre 2020 à 20h30 en salle des 4 Vents